ANNEXE III

TABLEAU D'ALLÈGEMENTS DE FORMATION ET DE DISPENSES D'ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Diplôme détenu	Diplôme d'Etat d'assistant de service social**	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé**	Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale**	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé**	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeune enfant**	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale	Diplôme supérieur en travail social
BC1 : participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement	dispense	dispense	dispense
BC2 : définir et piloter le projet d'établissement ou de service	/	/	/	/	allègement	allègement	dispense	allègement
BC3 : manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service	/	/	/	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement
BC4 : gérer les volets économique, financiers et logistique de l'établissement ou du service	/	/	/	/	/	allègement	/	/

* Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présagent pas des allégements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.

** Les allègements de formation précisés dans le tableau s'appliquent aux titulaires d'un diplôme inscrit au niveau 5 ou au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles.

Modalités de certification du bloc de compétences 3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service				
Intitulé de l'épreuve de certification	**Définition de l'épreuve de certification**	**Organisation et cadre de l'épreuve de certification**	**Durée de l'épreuve de certification**	**Examinateurs ou correcteurs**
Analyse de situation	L'épreuve consiste en l'analyse d'une étude de cas. L'étude de cas porte sur une situation professionnelle en management et en gestion des ressources humaines possiblement rencontrée par un directeur d'établissements ou de services d'intervention sociale. La construction de l'étude de cas doit permettre au candidat d'appréhender une situation complexe en management et en gestion des ressources humaines. Le candidat doit se positionner dans un processus de décision et apporter des solutions managériales et organisationnelles en prenant en considération l'environnement, l'organisation du travail, la santé au travail et le contexte de l'établissement ou du service. Production écrite individuelle sur table.	Epreuve définie par l'EHESP et organisée en centre d'examen par les DREETS. Notation : - écrit : noté sur 20	4 heures.	Deux correcteurs désignés par l'EHESP dont : - un formateur ; - un professionnel qualifié du secteur en situation de direction d'un établissement ou d'un service.
Le bloc de compétences est validé par deux épreuves : - une épreuve ponctuelle en cours de formation, coefficient 1, organisée sous la responsabilité de l'EFTS ; - une épreuve de certification écrite, coefficient 2. **Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes.**				

Modalités de certification du bloc de compétences 4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service				
Intitulé de l'épreuve de certification	**Définition de l'épreuve de certification**	**Organisation et cadre de l'épreuve de certification**	**Durée de l'épreuve de certification**	**Examinateurs ou correcteurs**
Note d'orientation	L'épreuve consiste en la production écrite d'une note d'orientation à partir d'une étude de cas. Cette note d'orientation porte sur les volets de gestion économique, financière et logistique que peut rencontrer un directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale. Le candidat doit présenter une analyse de la situation de l'établissement ou du service d'intervention sociale. Il élabore, commente et établit des simulations pour formuler des préconisations à destination d'un supérieur hiérarchique, des équipes de l'établissement ou du service, de l'organisme gestionnaire, d'un décideur, d'une autorité de tarification. Production écrite individuelle sur table.	Epreuve définie par l'EHESP et organisée en centre d'examen par les DREETS. Notation : - écrit : noté sur 20	4 heures.	Deux correcteurs désignés par l'EHESP dont : - un formateur ; - un professionnel qualifié du secteur en situation de direction d'un établissement ou d'un service.
Le bloc de compétences est validé par deux épreuves : - une épreuve ponctuelle en cours de formation, coefficient 1, organisée sous la responsabilité de l'EFTS ; - une épreuve de certification écrite, coefficient 2. **Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes.**				

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE DOMAINES DE COMPÉTENCES ET BLOCS DE COMPÉTENCES DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFDES)

CAFDES relevant des dispositions des articles D. 451-11 à D. 451-16 anciens du code de l'action sociale et des familles	CAFDES relevant des nouvelles dispositions des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles
Domaine de compétences 1 : élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service	Bloc de compétences 2 : définir et piloter le projet d'établissement ou de service
Domaine de compétences 2 : management et gestion des ressources humaines	Bloc de compétences 3 : manager et gérer des ressources humaines de l'établissement ou du service
Domaine de compétences 3 : gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service	Bloc de compétences 4 : gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service
Domaine de compétences 4 : expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire	Bloc de compétences 1 : participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques

Les correspondances entre domaines de compétences et blocs de compétences donnent lieu à des dispenses de formation et de certification.